

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice

Mr DELAGE Loïc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DELAGE Loïc se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public. Avant passage au vote, Mr GOURINCHAT Patrice, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

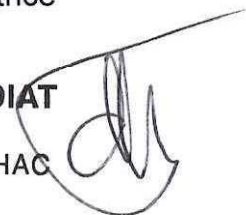
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DELAGE Loïc



Le Président,
GOURINCHAT Patrice

ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice

Mr DELAGE Loïc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2**Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter:

* résultat de l'exercice :	13 328.71 €
* résultat antérieur :	65 382.21 €
* TOTAL A AFFECTER :	78 710.92 €

- le besoin de financement de la section d'investissement:

* solde d'exécution cumulé :	0 €
* solde des restes à réaliser :	0€
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

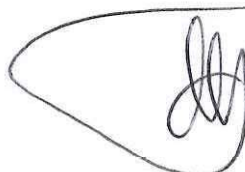
- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 78 710.92 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DELAGE Loïc



Le Président,
GOURINCHAT Patrice



ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice

Mr DELAGE Loïc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié :

Total de Fonctionnement Dépenses = 182 860.70 €

Total de Fonctionnement Recette = 182 860.70 €

Total Investissement Dépenses = 30 000.00 €

Total Investissement Recettes = 30 000.00 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le budget primitif 2026

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

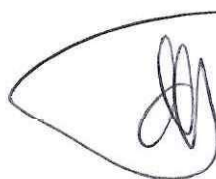
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DELAGE Loïc



Le Président,
GOURINCHAT Patrice
ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice

Mr DELAGE Loïc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

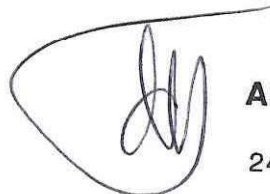
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DELAGE Loïc



Le Président,
GOURINCHAT Patrice



ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice

Mr DELAGE Loïc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice, Président, se fait présenter le rapport d'activité et le bilan de gestion de l'année écoulée.

Après analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement ainsi que du prévisionnel de fonctionnement de l'année en cours, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Charges fixes = 360.00 €/module (appel en Juin)
- Consommation = 0.13 €/m³ (appel en Novembre)

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

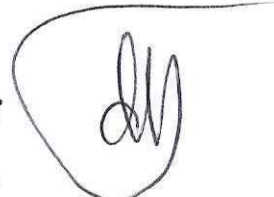
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DELAGE Loïc



Le Président,
GOURINCHAT Patrice

ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice

Mr DELAGE Loïc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6**Objet :** Validation du règlement intérieur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice, Président, se fait présenter le projet de règlement intérieur.

Après analyse de chaque article et discussions sur le mode de fonctionnement le plus adapté au besoin de l'ASA et de ses membres, le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER ce règlement intérieur

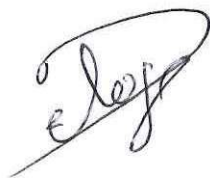
d'INFORMER les membres de l'ASA de la mise en place de ce règlement.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

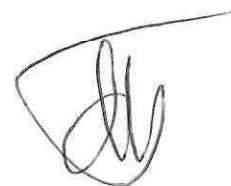
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DELAGE Loïc

Le Président,
GOURINCHAT Patrice



ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 20/02/2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice

Mr DELAGE Loïc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7**Objet :** Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAT Patrice, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses, la liste des souscriptions de chaque membre ainsi que les demandes de modifications reçues.

L'ensemble des membres de l'ASA de phase 1 a sollicité leur retrait de l'ASA avec validation de l'assemblée des propriétaires du 27 novembre 2025. Il est donc proposé de retirer ces propriétaires de la liste des souscriptions.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante pour établir le rôle de facturation 2026 :

Usagers		Propriétaires		Sousc Céceilles	Sousc Bellevue
BOURGIN	DENIS	BOURGIN	DENIS	0	10
EARL	LES CESEILLES	DELAGE	LOIC	28,5	0
LEONARD	BRUNO	LEONARD	BRUNO	0	4
GAEC	GOURINCHAT et Fils	DESUANT	DANIEL	0	21
GAEC	des BESSES	GOURINCHAT	DAVID	10,5	0
EARL	VEDRENNE	VEDRENNE	YANNICK	0	0
GAEC	GOURINCHAT et Fils	SOURY	CHRISTIAN	0	20
GAEC	GOURINCHAT et Fils	GOURINCHAT	PATRICE	12	5
EARL	VEDRENNE	VEDRENNE	FRANCIS	14	0
GAEC	des BESSES	GOURINCHAT	JOËL	7,5	0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DELAGE Loïc







Le Président,
GOURINCHAT Patrice



ASA du BANDIAT
Mairie
24300 JAVERLHAC

ASA DU BANDIAT**Mairie 24360 Varaignes****Liste d'émargement du syndicat****Date :** 20/02/2026

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS 71 RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESELLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL 119 IMPASSE DES CHATAIGNIERS 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE 180 ROUTE DE LA STE MARGUERITE 24360 VARAIGNES	Président		